

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 7 mai 2018, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez M. Arnold Holmes
Mme Sylvie Lévesque M. François Beaumont
M. Philippe St-Jacques Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5872 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en devant les points 3.25 et 3.1 :

6. Varia

6.1 Vacances estivales de la directrice générale

6.2 Ententes concernant l'incendie

Adoptée.

2018-RAG-5873 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2017**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports a versé une compensation de 25 770 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

Adoptée.

2018-RAG-5874 **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 PAR LA FIRME DIGNARD ÉTHIER CPA INC.**

Suite à la présentation par madame Emmanuelle Michaud des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2017 produit par

la firme comptable Dignard Éthier CPA Inc. et conformes aux normes comptables en vigueur, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

2018-RAG-5875 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2018-RAG-5876 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 9 396.24 \$ et la liste des comptes payés au montant de 30 449.06 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 7 mai 2018 au montant de 95 956.05 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 7 mai 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 407 501.90 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 266.43 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour avril 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour avril 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour avril 2018.

2018-RAG-5877

AUTORISATION POUR VENTE DE FLEURS À LA FÊTE DES MÈRES

La directrice présente au conseil une demande venant de Fleurs et petites pensées à Maniwaki. Ceux-ci aimeraient tenir un petit kiosque extérieur le dimanche 13 mai afin d'y vendre des fleurs pour la fête des Mères. Comme nous n'avons pas de réglementation spécifique pour ce genre de chose, le conseil doit traiter ces demandes en cas par cas.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'autoriser Fleurs et petites pensées à installer un kiosque de vente de fleurs le dimanche 13 mai pour la fête des Mères. Cette autorisation n'est valable que pour cette journée et toutes autres demandes de ce genre devront être traitées individuellement.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi sur la demande de reprise d'un chemin privé

Les conseillers Philippe St-Jacques et Arnold Holmes, responsables de la voirie, sont allés faire les vérifications sur le chemin et ceux-ci rapportent que nous ne pouvons reprendre ce chemin, car celui-ci n'est pas conforme. Déjà à l'entrée du chemin, le premier ponceau n'est pas conforme aux normes et de plus, l'eau ne s'écoule pas comme elle le devrait. Même si le propriétaire désire faire les travaux pour rendre le chemin conforme, le conseil n'est pas ouvert à reprendre ce chemin puisque celui-ci n'ouvre la porte à aucun développement, car ce bout de chemin mène directement au domicile du propriétaire et aucun terrain suivant ce chemin n'est à vendre donc, aucune possibilité de développement. Les coûts seraient donc beaucoup trop élevés pour l'entretien considérant qu'il n'y a qu'un bâtiment évalué pour combler les frais.

2018-RAG-5878

DEMANDE DE BOURSE DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 250 \$ à la condition

que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc et la directrice générale Annie Pelletier ira remettre au nom de la municipalité la bourse d'études lors de la cérémonie.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5879

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation pour le tournoi de golf annuel de la Fondation Jean-Claude Branchaud;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'autoriser la participation au souper seulement (car celles-ci ne veulent pas jouer au golf) pour Sylvie Lévesque et Julie Jolivette pour un total de deux billets à 50 \$ chacune.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de commandite de la Fondation Canadienne du rein

La directrice générale présente au conseil une demande de commandite pour la Fondation Canadienne du rein. Comme les dons sont limités au budget, le conseil préfère ne pas participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parc Jean-Claude Branchaud

La conseillère Sylvie Lévesque fait un suivi sur les subventions pour la rénovation du Parc Jean-Claude Branchaud. Elle mentionne que la Fondation Jean-Claude Branchaud a accepté de verser un montant de 10 000 \$ et Mme Lévesque signera la convention. De plus, elle mentionne que certaines personnes désiraient acquérir les jeux qui ne seront pas réutilisés lors de la rénovation, mais comme nous n'avons pas encore de réponse concernant la subvention au Gouvernement, le conseil préfère attendre avant de donner des objets au cas où la subvention serait plus basse que prévu et que nous déciderions de garder certaines choses. La réponse concernant

cette subvention doit arriver en juin alors un suivi sera refait à ce moment.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen pour l'installation de signalisation

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande concernant la signalisation. Les gens habitant à l'entrée du chemin du Parc Industriel aimeraient, si possible, que la municipalité installe une pancarte mentionnant « Attention à nos enfants » afin d'aider à la diminution de vitesse dans ce secteur. Le conseil n'y voit aucun problème donc, une affiche sera installée.

2018-RAG-5880

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE DE 2018-19-20

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans avec Dignard Éthier CPA Inc. s'est terminé avec la vérification de l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de retourner en appel d'offres pour une période de trois ans afin de pouvoir comparer les prix et qu'une invitation soit envoyée à Dignard Éthier CPA Inc., Piché & Lacroix CPA Inc. et Langevin Grondin CA Inc.

Adoptée.

2018-RAG-5881

APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX – SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE notre contrat de déneigement des chemins municipaux s'est terminé en avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE nous devons retourner en appel d'offres et que le conseil désire un contrat de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour un contrat de trois ans auprès d'entrepreneurs privés et que l'appel d'offres soit publié conformément sur le site du Système Électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi des assurances pour sentier pédestre et fête champêtre

Suite à une demande concernant la responsabilité aux assurances sur le sentier pédestre, l'assureur mentionne que comme il n'y a pas d'entente de signée entre la municipalité et le propriétaire, c'est celui-ci qui est donc responsable en cas de blessure ou autres. Le conseil ne veut pas que ce soit le propriétaire qui soit responsable donc, il faudrait avoir une entente signée avec lui mentionnant que nous entretenons ce sentier et que nous nous occupons de l'assurance responsabilité. Par la suite, avec cette entente, notre assurance pourra ajouter cette couverture aux assurances responsabilité de la municipalité. Le conseiller Philippe St-Jacques s'occupera de contacter le propriétaire et d'en discuter avec lui. Il reviendra à la prochaine séance avec un suivi sur ce sujet. Pour ce

qui est de la fête champêtre, l'assureur nous a mentionné qu'il y aurait certaines choses à ajouter au contrat afin d'être couvert en responsabilité pour toutes les activités qui s'y déroulera. Le conseil fera un suivi avec le Comité des loisirs de Bois-Franc afin de voir quelles activités sont confirmées et par la suite, nous ferons le nécessaire côté assurance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de commandite du Club Optimiste de Maniwaki

La directrice présente au conseil une demande de commandite du Club Optimiste de Maniwaki. Le conseil est limité sur les dons et préfère ne pas contribuer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Point de service pour le GUTAC

Mme Linda Lapointe du GUTAC fait une précision concernant la demande de l'an passé sur les points de service. Celle-ci mentionne que ce sont les employés des bureaux municipaux qui devront s'occuper de remettre les formulaires aux utilisateurs, qu'ils devront vérifier si les formulaires sont bien complétés, qu'ils devront faire des photocopies des pièces d'identité et vendre les billets. La directrice générale était déjà en accord avec ce point de service et malgré les tâches qui s'ajouteront, elle ne voit aucun problème à faire un point de service au bureau municipal de Bois-Franc.

2018-RAG-5882

DEMANDE DE SUBVENTION À MME STÉPHANIE VALLÉE (PAARRM)

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire parvenir à Madame la Députée Stéphanie Vallée une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin de faire du remplacement de ponceaux et du reprofilage de fossé sur le chemin Parc Industriel, car nous avons des problèmes d'accumulation d'eau sur le chemin à quelques endroits.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de service pour émondage

La directrice présente au conseil une offre de service pour l'émondage d'arbres. Le conseil n'a pas de travaux d'émondage à faire, mais garde en réserve l'offre offerte.

2018-RAG-5883

LOCATION DE LA CUISINE LORS D'UN DÉCÈS (COMITÉ ST-BONIFACE)

CONSIDÉRANT QUE lors d'un décès, les gens font souvent appel au comité St-Boniface pour faire le repas de funérailles;

CONSIDÉRANT QUE si la personne décédée est résidente de Bois-Franc, la salle est prêtée gratuitement à la famille pour les funérailles;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que pour la confection du repas, le comité St-Boniface puisse utiliser la cuisine gratuitement, mais si la personne décédée est de l'extérieure de la municipalité, la famille devra dans ce cas déboursier les frais de location habituel.

Adoptée.

2018-RAG-5884

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA – RÈGLEMENT MODIFIANT LA TARIFICATION DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DU MFFP

CONSIDÉRANT QUE le 9 février 2017, l'arrêté #AM2017-001 du MFFP venait modifier le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune par l'insertion de plusieurs articles au règlement, dont l'article 10.3 à 10.5;

CONSIDÉRANT QUE cette modification fait en sorte que l'obtention de Certificat d'autorisation du MFFP, pour des interventions qui prévoient des modifications de l'habitat faunique, comme par exemple : l'installation d'une prise d'eau au lac, la construction d'un mur anti-érosion, et autre intervention dans l'habitat faunique du poisson ont vu leur tarification augmenter de façon significative;

CONSIDÉRANT QUE les droits exigibles pour l'analyse d'une demande d'autorisation en but d'obtenir un certificat d'autorisation pour des travaux autre que ceux prévus aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 10.4, publié dans la Gazette Officielle du Québec le 1^{er} mars 2017, sont de 633 \$ pour une personne physique et de 1 900 \$ pour une personne morale, alors que ces analyses étaient gratuites avant cette modification, et conséquemment l'obtention d'une autorisation était aussi gratuite;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle tarification vient encore une fois faire augmenter la facture des travaux, souvent essentiels, pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'aux yeux de nos citoyens, cette nouvelle tarification semble prendre l'apparence d'une autre taxe déguisée, et est selon eux très exagérée;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que ce conseil appui la municipalité de Blue Sea dans leur demande au MFFP d'annulation ou du moins d'une révision à la baisse de la tarification qui est subitement passée de 0 \$ à 633 \$ pour les personnes physiques, c'est-à-dire la majorité de nos citoyens ainsi qu'une révision et/ou annulation de la tarification pour les personnes morales.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour mars 2018

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de mars 2018.

2018-RAG-5885

« BOOSTER » CELLULAIRE - SUIVI

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise d'information auprès d'autres compagnies fournissant le produit mentionné en titre, Mobilonde est la seule compagnie effectuant l'installation et le suivi;

CONSIDÉRANT QUE si nous prenons le produit ailleurs, il n'y a aucune installation de fournie, aucune garantie que le produit fonctionnera à l'intérieur et aucun suivi ne sera fait;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est résolu de faire l'achat d'un booster de cellulaire chez Mobilonde incluant l'installation et la garantie du produit pour un coût variant de 650 \$ à 1 300 \$ environ tout dépendants du produit qui sera nécessaire pour couvrir tout le bâtiment.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à Loisirs Sports Outaouais

La directrice présente au conseil une demande d'adhésion à Loisirs Sports Outaouais. Le conseil ne désire pas adhérer cette année.

2018-RAG-5886

APPUI AU PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ASPECT VISUEL DES FERMES

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de l'UPA de la Vallée-de-la-Gatineau fera une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC afin d'embaucher une personne pour aider les producteurs à améliorer l'aspect visuel de leur ferme;

CONSIDÉRANT QU'en plus des participants à l'ONMA, les fermes situées le long des axes principaux (105, 107, 117 et 301) et des cours d'eau pourraient bénéficier des services de cette personne;

CONSIDÉRANT QUE les fermes situées le long de ces axes représentent l'image de l'agriculture de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau puisque ce sont ces routes que citoyens, villégiateurs et touristes utilisent principalement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer le Syndicat de l'UPA de la Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Analyse du sondage pour la politique familiale et MADA

La directrice générale remet au conseil une copie de l'analyse du sondage PFM / MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Ce sondage présente tous les résultats reçus dans la MRC et donne une bonne vision de ce que les gens veulent avoir comme services dans leur municipalité respective.

2018-RAG-5887

AUTORISATION À L'INSPECTRICE MUNICIPALE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE À PROCÉDER DANS UN DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du 463, Route 105 a été incendié en 2014 et que depuis, il n'y a eu aucun mouvement et aucune rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est toujours à l'abandon depuis maintenant 4 ans et qu'à certains endroits il n'y a même pas de fenêtre donc qui laisse place à toutes bestioles de s'y installer en plus des intempéries (pluie et neige);

CONSIDÉRANT QU'avec l'intervention des pompiers lors de l'incendie, il y a eu beaucoup d'eau dans la maison donc, qui laisse maintenant place aux champignons et toutes autres moisissures;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est maintenant considéré comme extrêmement dangereux autant pour la sécurité des personnes que pour un deuxième incendie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'autoriser l'inspectrice municipale – fonctionnaire désignée Annie Pelletier à procéder avec l'avocat dans la demande à la Cour d'obliger, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le propriétaire à effectuer la démolition du bâtiment puisque celui-ci ne peut être rénové.

Adoptée.

2018-RAG-5888

SOUSSION POUR LES EMOBOTS DE CHAISES

CONSIDÉRANT QU'un nouveau couvre plancher a été installé dans la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE les embouts de chaises sont complètement usés et que dû à cela, il grafigne très facilement le couvre plancher;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'embouts de chaises chez J.O. Hubert au montant de 750.38 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances de la directrice générale

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra ses vacances du 4 au 8 juin inclusivement et du 20 au 31 août inclusivement. Le conseil approuve les dates proposées.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entente concernant l'incendie

Le conseiller François Beaumont demande des informations concernant les ententes incendie. Un citoyen lui a demandé comment la municipalité fonctionnait pour les ententes incendie. Nous avons une entente incendie avec la Ville de Maniwaki et il reste maintenant à signer les ententes limitrophes. Le conseiller apportera les informations reçues au citoyen.

2018-RAG-5889

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivet, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale